

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 avril 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Monsieur Bernard FISCHER ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne BURGER, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER

Excusé(s) :

Monsieur Mathieu CAHN, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS

Absent(s) :

Madame Martine JUNG

Rapporteur :

Monsieur Philippe MEYER

**N° CP/2018/082 - 41020 - Interventions préventives pour les jeunes enfants
Proposition de Convention de financement et de partenariat
relative au remboursement des actes médicaux effectués dans
le cadre des missions de Protection Maternelle et Infantile par
la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Bas-Rhin**

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes du projet de convention de financement et de partenariat jointe à la présente délibération qui prévoit le remboursement au Département par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Bas-Rhin des prestations réalisées par le service départemental de Protection Maternelle et Infantile pour une période de trois ans, renouvelable par tacite reconduction ;

- autorise le président du Conseil Départemental à signer ladite convention entre le Département et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Bas-Rhin.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20180409-lmc1116753-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 16/04/18